



Montréal, le 30 mai 2008

Par courriel

M^e André Turmel
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.
800, Place Victoria, Bureau 3400
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M^{es} Pierre Legault et Paule Hamelin
Gowling Lafleur Henderson s.r.l.
1, Place Ville-Marie, 37^e étage
Montréal (Québec) H3B 3P4

**Objet : Demande de la FCEI de révocation et de suspension des effets de la
décision D-2008-076 rendue dans le dossier R-3648-2008, Phase 1
Notre dossier : R-3667-2008
Demande de EBMI en révocation et suspension des effets de la décision
D-2008-076 rendue dans le dossier R-3648-2008, Phase 1
Notre dossier : R-3668-2008**

Chère consoeur, chers confrères,

La Régie accuse réception de vos lettres de ce jour, reçues à 15h33 dans le cas de la FCEI et à 16h01 dans celui de EBMI, lesquelles faisaient suite à un appel téléphonique quelques minutes plus tôt, requérant la tenue d'une audience d'urgence à 16 heures aujourd'hui dans les dossiers mentionnés en titre.

Nous confirmons, par la présente, que la Régie n'est pas disponible à ces fins.

La Régie précise que par lettre transmise hier matin, elle vous informait qu'elle était disponible pour entendre les parties sur leur demande de sursis et sur l'ouverture au recours en révision, le 30 mai 2008, à compter de 10h.

Par messages téléphoniques et lettres, vous nous informiez que vous n'étiez pas disponible pour procéder à la date suggérée, mais que vous le seriez le 2 ou le 3 juin 2008.

Le procureur d'Hydro-Québec Distribution nous ayant informé par message téléphonique qu'il n'était pas disponible le 2 juin, la Régie vous a transmis en après-midi hier une nouvelle lettre confirmant qu'elle entendrait les parties sur les demandes introduites par la FCEI et EBMI à compter de 9h le 3 juin 2008.

Veuillez agréer, chère consoeur, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

c.c. Me Yves Fréchette
Me Dominique Neuman
Me Pierre Pelletier